



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E108332

VALABLE JUSQU'AU 02/07/2024

ÉDITÉ LE 07/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/1996

Forme juridique : SARL

Capital : 15 600

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COUTANCES 2000B02784

Siret : 407 501 212 00036

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 3063610

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 150017775 L 004

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 150017775 L 004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : ARTIBAT

8 RUE ALSACE LORRAINE
50180 AGNEAUX

Téléphone : 02 33 05 25 00

Portable : 06 07 80 68 42

Fax :

Site Internet : www.artibat-habitatservices.fr

E-mail : artibat50@orange.fr

Responsabilité légale :

CHAUVEL CLAUDE CO-GÉRANT

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Agenceur, Carreleur, Charpentier, Chauffagiste, Électricien, Menuisier, Peintre, Plâtrier / Plaquiste, Plombier, Serrurier métallier)	28/04/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
151, RUE PAUL BOUCHEROT
B.P. 4
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.